

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL ARMOR-ARGOAT AGGLOMÉRATION
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix sept, le mardi 26 Septembre, le Conseil de Guingamp-Paimpol Armor-Argoat Agglomération dûment convoqué, s'est assemblé à la salle multifonctions, rue Kéroul à Grâces sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents les conseillers suivants :

ALLAIN Catherine - BEGUIN Jean Claude - BERNARD Cinderella - BERNARD Joseph - BOUGET Yannick
BOUILLOT Lise - BREZELLE Danielle - BURLOT Gilbert - Guy CADORET - COAIL Christian - COCGUEN
Marie-Jo - CONNAN Josette - CONNAN Guy - COULAU Philippe - DANNIC Jean Yves - de
CHAISEMARTIN Jean Yves - DELTHEIL Anne - Yannick DOLO - DOYEN Virginie - ERAUSO Dominique -
GAREL Pierre Marie - GAUTIER Guy - GIUNTINI Jean Pierre - GODFROY Brigitte - GOUAULT Jacky -
GUENEGOU Ludovic - GUILLOU Claudine - GUILLOU Rémy - HAMON Christian - HAMON Bernard -
HERVE Gérard - JOBIC Cyril - KERHERVE Guy - LACHATER Yves - Yannick LARVOR - LE BARS Yvette - LE
BARS Yannick - LE BIANIC Yvon - Gérard LE CAËR - LE COTTON Anne - LE GALL Hervé - LE GALL Gilbert
LE GALL Annie - LE GAOUYAT Samuel - LE GOFF Jean Paul - LE GOFF Philippe - LE GOFF Yannick - LE
HOUEIROU Annie - LE MASSON Monique - LE MEAUX Vincent - LE MEUR Daniel - LE MOIGNE Jean
Paul - LE SAULNIER Brigitte - LE VAILLANT Gilbert - LE NORMAND Jean Pierre - LOZAC'H Claude -
LUTTON Emmanuel - Jacques MANGOLD - PARISCOAT Dominique - PASQUIET Anne Marie - PICAUD
Jean Luc - PRIGENT Marie Yannick - PRIGENT Jean Paul - PRIGENT Christian - RAOULT Michel -
ROBERT Didier - ROLLAND Paul - SALLIOU Pierre - SALOMON Claude - SCOLAN Marie Thérèse -
TONDEREAU Sébastien - VINCENT Patrick - VITEL Jean Claude.

Conseillers communautaires excusés :

Yvon SIMON pouvoir à Jacques MANGOLD
Isabelle CORRE pouvoir à Rémy GUILLOU
Aimé DAGORN pouvoir à Philippe LE GOFF
Yannick ECHEVEST pouvoir à Bernard HAMON
Evelyne ZIEGLER pouvoir à Vincent LE MEAUX

AMELINE DE CADEVILLE Ghislaine - CLEC'H Vincent - CŒUR Dominique - GUILLAUMIN Guilda
GUILLOU Jean François - Yannick KERLOGOT - LE CREFF Jacques - LE LOUET Jean Paul - LE MOIGNE
Yvon - LEYOUR Pascal - RANNOU Hervé.

Membres en exercice : 86

Membres présents : 73

Votants : 78

Date d'envoi des convocations :

M. Yannick LE GOFF a été désigné secrétaire de séance.

Objet - SAINT AGATHON : poursuite de la procédure de modification*Rapporteur : Philippe COULAU*

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Communauté Guingamp-Paimpol Armor-Argoat Agglomération est compétente en matière de « *plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale* ». Elle est donc seule compétente pour poursuivre les procédures engagées par les communes avant cette date.

L'article L153-9 du code de l'urbanisme dispose que « *L'établissement public de coopération intercommunale [...] peut achever toute procédure d'élaboration ou d'évolution d'un plan local d'urbanisme ou d'un document en tenant lieu, engagée avant la date de sa création, y compris lorsqu'elle est issue d'une fusion ou du transfert de cette compétence. Lorsque la procédure a été engagée par une commune, l'accord de celle-ci est requis. Il se substitue de plein droit à la commune ou à l'ancien établissement public de coopération intercommunale dans tous les actes et délibérations afférents à la procédure engagée avant la date de sa création, de sa fusion, de la modification de son périmètre ou du transfert de la compétence* ».

L'exercice de cette compétence en matière de PLU par la communauté d'agglomération ne permet plus aux communes de poursuivre elles-mêmes les procédures d'évolution des PLU. GP3A a cependant la possibilité d'achever les procédures engagées par les communes.

La commune de SAINT-AGATHON a engagé une procédure de modification de son PLU, par arrêté municipal du 28 janvier 2016. Elle a, par délibération du 13 septembre 2017, donné son accord pour la reprise de la procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU par l'agglomération. Il est donc proposé d'acter la reprise de cette procédure.

**Lecture entendue et après avoir délibéré,
Le Conseil communautaire, à l'unanimité :**

- décide après accord de la commune concernée, de poursuivre la procédure de modification du PLU de SAINT-AGATHON.

**Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,**

Le Président,

Vincent LE MEAUX



Envoyé en préfecture le 03/10/2017

Reçu en préfecture le 03/10/2017

Affiché le

ID : 022-200067981-20170926-D20170917-DE